

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Arrêté : 2025-ADM-03

**ARRETE PORTANT FERMETURE ANNUELLE DE  
L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté,**

**VU** la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;  
**VU** la circulaire d'application n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 ;

**VU** les statuts de Pays de Blain Communauté ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Département de Loire-Atlantique en date du 20 décembre 2018 validant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

**CONSIDERANT** le règlement intérieur de l'Aire d'accueil des gens du voyage et notamment son article II ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage pour procéder aux travaux d'entretien annuels et pour conserver son caractère non sédentaire ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** l'aire d'accueil des gens du voyage, située au lieu-dit Maldent à Blain est fermée du lundi 4 août 2025 au dimanche 17 août 2025 inclus ;

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché au siège de Pays de Blain Communauté et sur l'aire d'accueil par le gestionnaire. Les services de la Communauté de communes, le gestionnaire et la brigade de Gendarmerie de Blain sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution ;

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés.

Fait à BLAIN, le 14 Mai 2025

**La Présidente  
Rita SCHLADT**



**La Présidente**

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.**